

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, je prie pour le Canada. Je prie pour le Canada et, quel que soit leur parti politique, les Canadiens devraient sortir de leur torpeur et prendre conscience du fait que le compte à rebours est de nouveau commencé, qu'il faut trouver une nouvelle formule pour le Canada et pour le Québec au sein du Canada.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): La parole est à l'honorable député de Laval-Ouest, très brièvement.

M. Guy Ricard (Laval-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours de la députée de Hamilton-Est et je dois la féliciter, car il est vrai qu'elle a pris position en faveur de l'Accord du lac Meech et qu'elle l'appuyait. Maintenant son chef va aller au Québec se présenter devant la Commission Bélanger-Campeau pour entrer dans la gorge des Québécois ce que ces derniers ne veulent peut-être pas entendre.

J'aimerais que la députée de Hamilton-Est me dise comment elle va réagir suite aux déclarations de M. Chrétien à la Commission Bélanger-Campeau?

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je faisais partie de ceux qui voulaient que M. Chrétien se présente devant la Commission Bélanger-Campeau, justement pour qu'il puisse dire directement aux Québécois et aux Québécoises quelles sont ses aspirations pour l'avenir du Québec à l'intérieur du Canada. On sait fort bien qu'il était contre l'Accord du lac Meech, mais on sait aussi que dans la période après Meech, ce qui était. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 01.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

FONCTION PUBLIQUE 2000

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le livre blanc sur le programme Fonction publique 2000, déposé hier par le gouvernement, confirme les appréhensions du Parti libéral et des fonctionnaires fédéraux qui craignent que la consultation ne soit pas réellement inscrite au programme du gouvernement.

Le document a été préparé sans consultation avec les représentants des employés. Loin d'être un document de discussion, cet ouvrage est truffé d'affirmations comme «le gouvernement fera», «le gouvernement a décidé» ou «le gouvernement exigera». Aucune stratégie de dialogue n'a été mentionnée. En fait, le président du Conseil du Trésor a été ambigu et nous ignorons si le document sera même transmis à un comité spécial, comme l'a recommandé le Comité des comptes publics.

C'est l'épreuve ultime qui déterminera si le gouvernement veut vraiment consulter l'ensemble des Canadiens, ou seulement le monde des affaires. Le document FP 2000 est maintenant scruté à la loupe. Le Parti libéral, la fonction publique et l'ensemble des Canadiens seront vigilants.

* * *

[Français]

LE PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, le mardi 11 décembre, je participais à une rencontre au Centre culturel et communautaire de Mont-Rolland. Cette rencontre était organisée pour célébrer une mention au Prix d'excellence de l'Ordre des architectes du Québec à la firme Boudrias, Boudreau, St-Jean et associés, une firme d'architecture de ma circonscription de Laurentides. Boudrias, Boudreau, St-Jean et associés ont reçu cette mention au prix d'excellence pour souligner la qualité du travail qu'ils ont effectué pour les rénovations et l'agrandissement du Centre culturel et communautaire de Mont-Rolland. Cet édifice des plus fonctionnels est très apprécié par le maire Gilles Legault, ses conseillers et la population de Mont-Rolland.